



FCVPA/WKSFV

Fédération Cantonale Valaisanne des Pêcheurs Amateurs
Walliser Kantonaler Sportfischer Verband

Philippe Darioly
Président FCVPA
Route de l'Ecole 21
1994 Aproz

Aproz, le 01 avril 2015

Monsieur Léandre Siggen
Groupe de contact FCVPA - Sion

Monsieur Siggen,

Les divers courriers qui nous ont été adressés ont été lus et discutés au sein du comité. Comme de vos vœux une communication écrite est nécessaire, nous vous communiquons ceci :

Nous saluons la bonne volonté et le désir du groupe de conciliation de la société des pêcheurs de Sion et conformément à votre demande nous sommes d'accord d'entrer en négociation lorsque les deux conditions ci-dessous seront remplies :

- L'exclusion qui est effective est la conséquence d'un très long processus où la recherche de dialogue/négociation/conciliation avec la société des pêcheurs de Sion est interrompue depuis longtemps. Dès lors, il apparaît impensable au comité de la FCVPA d'entreprendre des démarches en vue d'une future réintégration tant qu'un **comité totalement renouvelé** ne sera pas nommé pour la société des pêcheurs de Sion.
- La société des pêcheurs de Sion a une **dette importante** envers la FCVPA. Celle-ci comprend notamment les cotisations dues à la FCVPA pour les années 2011, 2012, 2013 (l'année 2014 sera quant à elle facturée prochainement). Nous ne pouvons envisager de négociations tant que cette affaire ne sera pas réglée financièrement.
A relever que les membres de la société des pêcheurs de Sion n'ont pas été préterités dans l'exercice de leur hobby pour les années concernées puisque les eaux du district ont été repeuplées conformément au plan en vigueur et qu'ils ont pu commander leurs permis en faisant valoir titre de membres de la FCVPA et ainsi échapper à la surtaxe de 80.- pour non-membres vu que l'effet suspensif contre l'exclusion courrait encore.

Tant MM. Scheibler (SCPF) que M. Melly (DTEE) sont au fait de l'exclusion de la société des pêcheurs de Sion. Nous ressentons comme une tentative de pression malvenue vos communications à leurs intentions.

Soyez assurés que vos communications à l'intention de la FCVPA seront portée à la connaissance des présidents lors de la prochaine assemblée des présidents (été 2015). Les présidents des 12 sections en débattront avec le comité cantonal s'ils estiment ce débat pertinent en l'état actuel.

En vous remerciant encore une fois pour votre bonne volonté, nous vous transmettons nos salutations les meilleures.

FCVPA, le président

Philippe Darioly

FCVPA, le caissier

Bernard Broje